

[REDACTED] 6/2024

Références : CGE/LPE

Cher Confrère,

Je reçois ce jour votre patiente **Madame [REDACTED]**, née le [REDACTED], dans le cadre du suivi dans notre service.

Madame [REDACTED] avait été reçue en consultation de **Médecine Environnementale** le [REDACTED] dans le cadre d'une suspicion d'intolérance environnementale idiopathique aux champs électromagnétiques.

Depuis cette consultation, Madame [REDACTED] a consulté un neurologue le Docteur [REDACTED] dont l'examen est revenu sans anomalie notamment après analyse des images d'IRM cérébrale réalisée en 2020.

Cette consultation va donc dans le sens du diagnostic d'élimination d'une potentielle intolérance environnementale idiopathique aux champs électromagnétiques.

Sur le plan social, Madame [REDACTED] m'informe avoir changé de logement, qui est décrit comme insalubre. Elle m'informe quitter ce logement en juillet pour aller vivre chez sa mère [REDACTED] avec sa fille [REDACTED].

Sur le plan professionnel, elle est actuellement en arrêt de travail depuis [REDACTED]. Elle m'informe que son médecin du travail l'aurait déclarée inapte à son poste de travail.

Concernant la symptomatologie présentée, elle m'informe de la persistance de céphalées frontales avec sensation de brûlures, non continues.

Elle m'informe d'une diminution des acouphènes depuis le changement de logement.

Je note une sensation de vertige, d'irritabilité, de troubles cognitifs notamment troubles de la concentration, de paresthésies diffuses.

Je note une amélioration globale des symptômes depuis le changement de logement.

Les symptômes ont un caractère reproductible en fonction de l'exposition environnementale.

En conclusion, eu égard à l'examen complémentaire neurologique réalisé et revenu sans anomalie, le diagnostic d'intolérance environnementale idiopathique aux champs électromagnétiques semble probable.

En ce sens, une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé auprès de la MDPH pourrait s'envisager afin d'une part d'effectuer une demande d'aide financière via AAH [REDACTED]